



653 - Se remarier après le divorce d'avec une épouse envoûtée

question

J'ai épousé une femme musulmane puis je l'ai répudiée parce qu'incapable de cohabiter avec elle, bien que sain à 100%. Et puis j'ai découvert que la magie était la cause (de mon impuissance) Mon père et moi-même avons été conseillé de nous adresser à un cheikh qui sait exorciser et il a procédé à une récitation pour la femme. Du coup celle-ci a été secouée et elle a fortement tremblé. Ce qui indique clairement qu'elle avait été envoûtée. Par la suite, j'ai découvert que ma belle-famille employait la magie avec persistance. Ce qui m'a amené à répudier ma femme. Ma question vise à savoir s'il existe une solution à mon problème car je veux me remarier. Merci.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Je pense que vous devriez faire confiance à Allah et hâter votre remariage. Vous ne subirez aucun dommage aussi longtemps que vous vous confierez à Allah le Très Haut : **Allah suffit à celui qui se confie à Lui.** (Coran, 65 : 3)

Mais, cette fois-ci, vous devriez effectuer des investigations poussées pour bien connaître l'état de l'épouse et celui de ses parents compte tenu de la leçon tirée de votre expérience antérieure.

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Un croyant ne se fait pas mordre la main deux fois de suite dans le même trou.** (rapporté par Boukhari et cité dans Fateh al-Bari sous le n° 6133).

Peut-être apparaît-il à travers votre question que vous n'avez pas à vous inquiéter dans la mesure où l'empêchement vient d'elle-même et non de vous. Et puis vous devriez faire un effort pour perpétuer la lecture des deux protectrices au sortir des prières coraniques et avant de vous coucher. Ce faisant, soufflez sur vos paumes puis massez votre visage et le reste de votre corps. Allah nous préserve de tout mal.